

Elan : une loi qui fait reculer les droits des personnes handicapées.

Si la loi de 2005 était une avancée qui devait permettre une meilleure intégration et visibilité des personnes handicapées dans la société, la loi Elan quant à elle, est un net recul.

La loi de 2005 stipule que 100% des logements neufs devaient être accessibles. Or, beaucoup de nouvelles constructions ont obtenu des dérogations, et il suffit d'une marche, d'une salle de bain mal conçue pour que le logement ne soit pas adapté à sa/son locataire.

Ce qui devait être un progrès il y a maintenant treize ans, n'a donc pas résolu le problème du logement pour les personnes handicapées.

Elan En Marche mais piétinant les droits des personnes handicapées.

La loi Elan fait passer la proportion de logements adaptés à seulement 10% du nouveau marché.

Cependant, lors d'une demande de logement dans le parc privé, rien n'assure la priorité à une personne en situation de handicap pour un appartement dit "accessible".

De plus, il est connu que les personnes LGBTQ+ subissent des discriminations concernant l'accès au logement. Donc, si une personne est à la fois handicapée et LGBTQ+, la loi Elan lui rend l'accès au logement presque impossible dû à une double discrimination.

Cette loi démontre encore une mise en marge voir une exclusion des personnes handicapées dans la société.